



# Vide Grenier Dimanche 27 septembre Saint-Rémy L'Honoré (Bulletin d'inscription Particuliers)

La Mairie organise son vide-grenier sur le parking le long de l'école et autour du foyer rural, il est ouvert à tous (professionnels et particuliers). Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants.

## Règlement :

1. Les stands d'alimentation, boissons, friandises, jeux et loteries sont réservés à l'organisateur du vide grenier.
2. Les particuliers ne peuvent vendre ou échanger que des objets personnels. Le prix de tout ce qui est mis en vente doit être affiché. Ventes interdites : armes, animaux, copies illicites de CD, DVD, Jeux, ...
3. Le vide grenier aura lieu de 9h00 à 17h00, la mise en place se fait à partir de 6h30 du matin jusqu'à 8h30
4. Aucun véhicule ne devra rester sur place après 8h30, l'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 17h00.
5. Le nettoyage des emplacements à l'issue de la manifestation est à la charge des exposants, des sacs poubelles sont mis à votre disposition à la buvette et une benne sera placée à l'entrée du vide grenier.
6. Pour permettre la réservation de votre emplacement, nous vous demandons de retourner, ou déposer en mairie, votre bulletin d'inscription daté et signé accompagné de la copie de votre pièce d'identité et de votre règlement avant le **23 septembre 2026**. Chèque à l'ordre de la Régie Centrale ou en espèce (prévoir l'appoint).
7. Les informations concernant votre inscription seront conservées dans un registre, signé par le Maire, tenu à la disposition de la gendarmerie et communiqué à la préfecture.
8. Les emplacements sont des places de parking de 2m50 de large et de 5m de profondeur. Il est possible de réserver des emplacements multiples de 2m50.
9. Les participants devront veiller à être assurés au titre de leur responsabilité civile ainsi que les personnes les accompagnants. Ni la commune ni la Mairie de Saint Rémy l'Honoré ne saurait être tenue responsables des préjudices et dommages que pourraient subir les visiteurs ou clients à l'occasion de ce vide grenier du fait des exposants ou encore des personnes, du matériel, des objets présents ou achetés par eux.
10. L'exposant accepte le règlement concernant notamment les particuliers, voulant participer à ce vide-greniers à savoir, limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur.
11. Afin d'éviter tous litiges avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel. Aucun matériel ne sera fourni (tables, chaises, parasols...)
12. Prix : Habitant de Saint Rémy l'Honoré : 10€ l'emplacement de 2m50, hors commune : 15€ l'emplacement de 2m50, Professionnels : 25€ l'emplacement de 2m50
13. Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. La commune, organisatrice, se réserve le droit d'annuler la manifestation (le remboursement sera effectué).
14. Il ne sera pris aucune inscription par téléphone. Aucun remboursement une fois les inscriptions reçues et enregistrées.

## Bulletin d'inscription pour les particuliers

Je soussigné(e) Nom/Prénom .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare participer au vide grenier de Saint Rémy l'Honoré

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant,
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce),
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

## **Ci-joint règlement en chèque ou espèces et photocopie pièce d'identité**

- Habitant de Saint Rémy l'Honoré : 10€ l'emplacement de 2m50 \* ..... nbre emplacements, soit .....€
- Hors Saint Rémy l'Honoré : 15€ l'emplacement de 2m50 \* ..... nbre emplacements, soit .....€

Demande particulière : .....

Fait à ....., signature :